

COMMUNE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

TAXE DE SEJOUR 2023

Délibération n°17 du Conseil municipal du 11 septembre 2019

Période d'application : à l'année

Hôtels Meublés de tourisme	Taxe communale : montant journalier par personne âgée de plus de 18 ans	Montant total (incluant la taxe additionnelle du Conseil départemental du Gard de 10 %)
Palace	2.00 €	2.20 €
Etablissements 5 étoiles et autres établissements de caractéristiques équivalentes**.	1.70 €	1.87 €
Etablissements 4 étoiles et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1.50 €	1.65 €
Etablissements 3 étoiles et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1.30 €	1.43 €
Etablissements 2 étoiles et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.90 €	0.99 €
Etablissements 1 étoile et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.75 €	0.83 €
Chambres d'hôtes		
Campings 3, 4 et 5 étoiles et autres hébergements de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.55 €	0.61 €
Campings 1 et 2 étoiles et autres hébergements de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.20 €	0.22 €
Etablissements sans classement ou en attente de classement (hors hébergements de plein air)	5.00 %	5.50 %

** Les « caractéristiques équivalentes » sont le classement en épis par Gîtes de France, en clefs par Clévacance, etc.